

Le Temps

I. Le Temps. 1928-06-27.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LA VIE ET L'ÉCOLE

Nouvelle lettre à ma cousine. — A l'institut départemental des sourds-muets et des sourdes-muettes de la Seine. — Les sourds-muets. — Un établissement de la mode. — Voir la parole. — Le nommé messer Nello de Gabriels. — Images, mots, phrases, baguette. — Mots et phrases en coffret. — Henri porte Jeanne et la laisse tomber. — Odette et Tartarin. — Monsieur. — Les sourds-muets. — Et surtout... Monsieur. — Vous avez un beau complet. — Les ateliers. — Avocats ou députés? — Entrés dans le cadre social. — Il est que de s'entendre.

Ma chère cousine. — Cette fois, nous irons entretenir les sourds et entendre les muets. — La plume, mon cher cousin, vous a fourché. — N'en croyez rien.

Non, c'est une autre amie, innocente et fidèle. — Au centre même d'Asnières que parfuma la vertu de Mlle de Fontanges et de Mme de Parabère, au numéro 35 de la rue de Valenciennes, s'élevait le bordier du restorateur deux bâtiments de briques tout battant neufs qui en encadraient d'autres beaucoup plus anciens, sous le signe du drapeau tricolore. Là fut inauguré, le 17 juin 1894, l'internat ou institut départemental des sourds-muets et sourdes-muettes du département de la Seine. A main gauche, une fois franchie une cour modestement étoilée de bégonias, nous accédions au cabinet du directeur, jeune, grand, svelte, le visage éclairé d'un sourire affable, M. Maurice Jourdan.

Dans ce cabinet-là, ma cousine, on ne moit pas. — Monsieur, débute sans exorde le directeur, il est regrettable que la loi de l'instruction obligatoire concerne pas les sourds-muets. Jeletz les yeux sur cette carte murale de la France sourde-muette, et voyez comme les établissements de l'Etat y sont rares. Aussi le Conseil général de la Seine n'a-t-il pas reculé devant des sacrifices considérables pour faire de cet institut une très grande organisation d'enseignement.

Sur ces mots une négresse magnifique, après avoir frappé, entrouvrit la porte et la referma aussitôt. — Une très grande organisation polychrome, monsieur le directeur.

Vous venez d'entrevoir, en effet, une de nos meilleures institutions, pourvue du brevet supérieur, aussi intelligente que dévouée. Car vous pensez bien qu'il n'est pas de l'intelligence qui, à défaut du dévouement. Ce n'est pas, certes, que les sourds-muets aient une humeur difficile, au contraire.

— Seulement, ils n'entendent ni ne parlent. — Halte là, monsieur! Pour ce qui est de leur rendre l'ouïe, nous y reponsons. Mais vous connaissez bien sûr, n'est-ce pas, que, s'ils ne peuvent parler, ils ne peuvent pas entendre.

— Méthode! De quatre à quatorze ans, nous leur mettons un bon bagage primaire sur la bout de la langue, et de quatorze à dix-huit, un métier dans la main. Ils sont jetés, contre une rétribution de 2,000 ou 4,000 francs, selon que leur famille habite le département de la Seine ou la province, 350 garçons et filles...

— Séparés... — Bien entendu... Et à la suite du congrès de Milan, de cette éducation spéciale a été écartée la dactylographie que pratiquait l'abbé de l'Épée: nous procédons par la méthode orale. Vous éprouverez que, dans cette maison, on parle beaucoup.

— Pour parler? — Pour faire parler.

— Je ne vous lairai pas, cousine, mon impatience l'a piqué sur le fait que cette méthode égale en efficacité à l'imposition des mains. En vain l'obligé directeur me guide à travers des services supérieurement installés: cuisine pourvue d'un chef fort rognant, de machines à laver la vaisselle et à épucher les pommes de terre, réfectoires, dortoirs baignés de lumière, vestiaires, penderies, lavabos à la dernière mode, je ne m'attarde pas à en ressentir quelque confusion pour le lycée Louis-le-Grand et l'École normale supérieure qui « nourriront » mes jeunes années. Car j'ai surtout hâte d'assister à la résurrection des langues.

— Ah! ma cousine, quelle entreprise, quelle pédagogie, quelle foi! Tous ces maîtres, et toutes ces maîtresses d'école s'expriment à voix basse, puis-je leur parler à des sourds; mais ils ont l'âme sur les lèvres, ils fascinent, ils articulent avec les lèvres, et c'est sur leurs lèvres que le regard des enfants s'habitue à voir la parole. La pratique, ça va dire, cousine, n'en est pas nouvelle, et vous savez comment Rabalais raconte, se référant à « Bartolo, lib. 7. de Verbo, obligat. », que « fut en Eugène un nommé messer Nello de Gabriels, bien par accident étoit sourd devenu: il ne obstant, entendoit tout homme Italien, parlant tout secrètement que ce fut, seulement à la vue de ses gestes et mouvement des bautévres ».

— Ah! voilà de l'érudition. — Et de la meilleure, ma cousine, selon les modernistes, puisqu'elle ne remonte pas au delà du moyen âge.

A présent, entrons dans une classe de l'école maternelle et considérons cette méthode orale qui parvient à tirer les mots de la bouche. Temple d'abord, je vous prie, cette salle tapissée d'images et de ces dix petits bouts de garçons et de filles, bien en cercle, bien vivants, bien remuants, bien trépidants autour de leur maître qui ne les quitte pas de l'œil. Depuis deux ans, on apprend ici aussi les mots d'une façon globale: plus de b à b, plus d'analyse qui perd le temps et les voix. La baguette, en outre, joue un grand rôle dans cet enseignement des sourds-muets. Enten-

des-je comme il faut, ma cousine. Avec la baguette, pour les initier au vocabulaire, on leur montre ou ils montent eux-mêmes l'image qui correspond au vocable. Dans le même temps, il est écrit au tableau, et les enfants s'instruisent peu à peu à le transcrire sur leur ardoise. Je vous avais que dans celle-ci, l'enfant en concevant des images, rases ailleurs: le sourd-muet, étant un « visuel », fait rarement une faute d'orthographe. Que de bacheliers et même d'aggrégés n'en peuvent, à cette heure, dire autant! Mais revenons, cousine, à nos poupons. Le mot ou la petite phrase une fois écrite, la maîtresse, pour en illustrer le sens, les met en action, vous en serez témoin tout à l'heure. Puis elle les fait passer et repasser sur ses lèvres ou les enfants savent déjà les cueillir: cet exercice s'appelle la lecture synthétique. Puis, puis, on s'essaie longtemps, longtemps à les balbutier. Et quand le mot et la courte phrase sont acquis, l'enfant en concevant l'image et le texte dans un coffret. A cette époque de l'année, dans la classe où nous sommes, les petits coffrets des petits écoliers et écolières enferment 135 mots et 120 courtes phrases.

Regardez bien ce travail, cousine, regardez bien ce travail patient. Deux claquemets de mains. Pam! pam! Il s'agit de faire comprendre et apprendre le mot « porter ». Ouvrons nos yeux et fermons nos oreilles, puisque nous sommes des voyants sans ouïe. Les lèvres, attention aux lèvres! — Henri, viens ici... Mme Main porte Henri, où est Mme Main?

Dix doigts minuscules désignent à l'envi la maîtresse. — Et Henri? — Les dix minuscules doigts se tendent à la fois vers le fardeau que maintenant elle soulève. Et elle marlète, redit, répète: — Mme Main porte Henri... Mme Main porte Henri... Jeanne, viens ici. — Une brunette se précipite, grosse comme deux liards de beurre.

— Jeanne porte Henri. — Tous les minuscules doigts s'agitent. — Non... Non! Non! — Alors, Henri porte Jeanne? — Approbation générale des doigts. Et il est manlète, les dix doigts ont compris, sinon entendus, le mot « porte ».

— Oui... Oui... Oui! — Et si arrive, comme à ce coup, que ce « balot » d'Henri laisse tomber la microscopique Jeanne: d'bruhaha, pleurs, baisers, apaisement. C'est une aubaine, car demain au mot « porter » s'ajoutera le mot « tomber » qui s'ajoutera aux autres, qui, de 4 à 9 ans, servent à les démutiser. Elargissez la méthode d'âge en âge; et vous concevrez, cousine, comment les sourds-muets recouvrent la parole par la vue.

Pardonnez, sans désespérer, dans une classe de grands, âgés de quatorze ans, et qui, lui prochain, vont passer aux ateliers, tout en suivant les leçons de demi-temps. Carlos, gravures au minuscule, baguette, tout s'y retrouve, avec un bouquet de fleurs sur la table. Ma foi, par ma foi, ma foi jurée, cousine, j'entends des voix.

— A une jeune personne brune, dont les paupières recouvrent à demi des prunelles de saphir, la maîtresse demande: — Qu'y a-t-il, Germaine, sur la table? — Il y a de jolies fleurs. — Mais encore? — Des pivônes, des œillets de poète, des athémis.

Dans un exercice de calcul mental Odette fait vibrer les rrr à l'égal de Tartarin et elle a encore des émissions un peu rauques, dont le héros de Tarascon ne donnait l'exemple que face au lion. Mais elle parle, on l'entend; et ce n'est pas le cas de rendre l'argent à la porte. Elle pourrait déjà faire ses emplettes chez l'épicier, par exemple, au magasin d'alimentation, et même, ramassant son courage, chez Mme Caroline, marchande de frivolités. Quant à sa voisine, une jeune fille posée, n'est-elle pas vraie? au regard clair, au teint bruni, n'admirez-vous pas avec moi, ma chère cousine, un superbe exemple de la Nature, quand elle récite un morceau de français? Mais, quelque chose où je m'attendais point, c'est que ma voisine, qui j'examine ses cahiers et fait tout bas la remarque que son écriture décale le goût de l'ordre, elle fait, de sa part, sur ma moustache grise sa lecture synthétique et intervient avec une grâce naturelle:

— La graphologie a raison, monsieur: j'ai soin de mes affaires. — Dans le quartier des garçons, même méthode, même application sérieuse, même affinement de la vue, mêmes efforts gutturaux, et quelquefois, hélas! mêmes voix d'été. Ah! Nature, quand tu manques ton coup, tu ne rates pas à demi; et ce n'est pas trop du génie de l'homme pour réparer les malheurs! Mais il se fait temps que je vous mande un trait qui m'a été de ces noires pensées. Dans une classe de « quatorze ans », suspendus aux lèvres d'une institutrice enthousiaste, onze gaisards montent et nomment, tour à tour et sans broncher, sur la carte de France, fleuves, montagnes, préfectures et sous-préfectures ou ce qu'il en reste, et tout à coup s'arrêtent au commandement basib:

— Dix des phrases libres à Moeissier. — O temps, suspends ton vol! En attendant, je suspens mon souffle, un peu inquiet des libertés que peuvent prendre des muets parlants, lorsque le premier à gauche, je le verrai toujours, un grand blond, un front grave, un nez d'une naïve rondeur planté au milieu d'un visage presque austère, s'avance et me décoche ce compliment flatteur: — Vous avez, monsieur, un beau complet.

Tempore! l'impression, ma cousine, que c'est une classe qui va très bien. — J'ai vu les sourds-muets attentives aux soins

ménagers; je les ai vus avec des balles et des cerceaux exécuter des danses rythmiques comme si elles avaient les rythmes dans l'oreille. J'ai vu les sourds-muets dessiner dans la joie de leurs yeux, je les ai vus se livrer avec passion à la culture physique et exécuter « pyramides ». Mais un part je n'ai mieux embrassé du regard tout le service que leur rend le département de la Seine en les mettant à même de prendre part à la vie sociale, que dans ma visite aux ateliers. Là tout le monde, apprenant un métier, travaille pour la maison. Couturiers, giletiers, collettiers, lingères, repasseuses, tricoteuses, tapissières et « retraceuses » de tapisseries anciennes, cordonniers penchés sur le pied de fonte, tailleurs assis, les jambes recroquevillées, sur leurs longues tables, typographes levant la lettre, ajusteurs à l'étau ou au tour, menuisiers assemblant les queues d'aronde ou les portes à coulisse, à l'établi ou à la forge, devant la casse ou la machine à coudre, j'ai rencontré partout le même sérieux et pareille activité. Quelquefois même d'entre ces jeunes ouvriers à l'adresse joignent déjà l'idée: *comitio manuce*.

— Et vraiment, demandé-je aux contremaîtres, selon leur besoin ils parlent? — Pas tout à fait comme des avocats, dit l'un d'eux. — Mais au moins, observe un autre, comme des députés.

La vérité vraie, ma cousine, c'est qu'au sortir de l'institut départemental ces jeunes gens des deux sexes peuvent, en général, aborder la vie, gagner leur pain et faire leur existence. Certains industriels les préfèrent, et ils trouvent sans peine à fonder un foyer. Peut-être diront-ils que muets et sourds-muets inclinent à se marier entre eux. Et à cela près qu'ils n'entendent point... — Ils sont faits pour s'entendre.

Ma chère cousine, je l'avais lu sur vos lèvres; mais je suis à vos pieds.

HIPPOLYTE PARROUD.

Journée parlementaire LA CHAMBRE

Au groupe radical socialiste

Bien que le débat sur la politique générale du gouvernement ne doive reprendre que vendredi, les radicaux socialistes se sont préoccupés, dès hier, de l'attitude qu'ils prendraient dans le vote qui clôturera les interpellations.

De la discussion qui s'est instituée à cette réunion, il résulte que les ministres de leur sign générale qui s'en est dégagée est celle d'un effort de conciliation tenté entre les diverses tendances du groupe en même temps que vis-à-vis du ministère. Les avis n'en demeurent pas moins en quelque sorte divergents. Les uns, qui ont dix-huit mois dans le groupe, sont, une fois de plus, heurtés au cours de la délibération; partisans et adversaires du cabinet, d'une part, abstentionnistes, d'autre part. Mais, au dire de quelques membres, ce n'est pas tant à rétablir la discipline d'unité de vote qu'il s'agit d'ébranler lors du scrutin sur la libération des députés condamnés, aurait quelque chance de succès.

Les radicaux socialistes n'ignorent pas, en général, depuis le 14 juin, que les ministres de leur parti se trouveraient dans l'obligation morale d'abandonner leur poste si la majorité du groupe émettait un vote d'hostilité contre le gouvernement, ce qui entraînerait la retraite immédiate du président du conseil. Mais, en attendant que le maintien de la solidarité ministérielle de la formule de concorde républicaine ne peuvent laisser aucune doute.

Beaucoup d'entre eux — parmi les plus agiles — persistent, pourtant, à vouloir s'affranchir de l'union nationale, et à se livrer à l'action électorale. Ils assurent que leurs électeurs radicaux socialistes — voire socialistes et communistes — ne peuvent admettre longtemps que leurs bulletins de vote se trouvent mélangés dans une urne avec ceux des membres du groupe Marin. Le souvenir encore frais des luttes électorales, trop peu éloignées dans le temps, pése ainsi sur l'opinion parlementaire, et même des radicaux socialistes qui n'ont nullement envie de s'aliéner le vote de leur nation, et de voir leur situation plus ou moins brève échangée, le départ de M. Louis Marin et le retrait de l'Union républicaine démocratique de la majorité gouvernementale. Il ne s'agit nullement, bien entendu, d'éloigner le Poincaré du pouvoir, mais simplement de rétablir, avec son assentement, et sous le couvert de la formule de « concentration à gauche », chère aux radicaux socialistes, afin de bénéficier ultérieurement du prestige du président du conseil en le faisant en quelque sorte prisonnier, et de tirer tout le profit moral qui résulterait de l'achèvement du redressement financier opérés sous le contrôle et avec le complet appui du groupe et du parti.

Telle paraît être la visée plus ou moins lointaine de quelques dirigeants radicaux socialistes, et même de certains de leurs électeurs. Mais il ne faut pas se laisser aller à ces pensées. Dans une classe de « quatorze ans », suspendus aux lèvres d'une institutrice enthousiaste, onze gaisards montent et nomment, tour à tour et sans broncher, sur la carte de France, fleuves, montagnes, préfectures et sous-préfectures ou ce qu'il en reste, et tout à coup s'arrêtent au commandement basib:

— Dix des phrases libres à Moeissier. — O temps, suspends ton vol! En attendant, je suspens mon souffle, un peu inquiet des libertés que peuvent prendre des muets parlants, lorsque le premier à gauche, je le verrai toujours, un grand blond, un front grave, un nez d'une naïve rondeur planté au milieu d'un visage presque austère, s'avance et me décoche ce compliment flatteur: — Vous avez, monsieur, un beau complet.

Tempore! l'impression, ma cousine, que c'est une classe qui va très bien. — J'ai vu les sourds-muets attentives aux soins

On n'a pas oublié que plusieurs passages de la déclaration ministérielle avaient soulevé en séance publique émotion et des réprobations sans nombre. Mais, dans la composition du bureau qui comprendra désormais un président, huit vice-présidents et un important comité de direction.

Par acclamation, M. Locquin a été élu président; ont été nommés ensuite vice-présidents: M. Desvignes, directeur général, Courcier, sénateur, Antoine Capras, Emmanuel Evain, Charles Guilly, Jeanne, Lucien Lamoureux, Perreau-Gudier, Edouard de Warren, députés.

Il a été rendu compte d'une invitation adressée par le groupe parlementaire polono-français de Varsovie au groupe parlementaire franco-polonais pour l'organisation d'un voyage en Pologne. En raison des circonstances politiques ce voyage a été fixé en principe au mois de juin 1929.

pourrait utilement entreprendre dans la législature actuelle. En raison du nombre considérable des membres du groupe, a été proposé des modifications à la composition du bureau qui comprendra désormais un président, huit vice-présidents et un important comité de direction.

Par acclamation, M. Locquin a été élu président; ont été nommés ensuite vice-présidents: M. Desvignes, directeur général, Courcier, sénateur, Antoine Capras, Emmanuel Evain, Charles Guilly, Jeanne, Lucien Lamoureux, Perreau-Gudier, Edouard de Warren, députés.

Il a été rendu compte d'une invitation adressée par le groupe parlementaire polono-français de Varsovie au groupe parlementaire franco-polonais pour l'organisation d'un voyage en Pologne. En raison des circonstances politiques ce voyage a été fixé en principe au mois de juin 1929.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Élysée

Le président de la République a offert hier soir un dîner à l'occasion du Salon de 1928. Au nombre des convives se trouvaient MM. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, ancien ministre de l'Économie publique et des beaux-arts; Paul Léon, directeur général de beaux-arts; les membres de l'Académie des beaux-arts, des bureaux de la Société des artistes français et de la Société nationale des beaux-arts ainsi que les artistes qui ont obtenu cette année la médaille d'honneur.

Le président de la République a reçu hier, le président et les commissaires de la Société sportive d'encouragement, venus pour l'inviter à assister, le dimanche 1^{er} juillet, à Saint-Cloud, à la grande épreuve placée sous son haut patronage. M. Doumergue a promis de se rendre à leur invitation.

La reine d'Espagne à Paris

La reine d'Espagne, venant de Madrid par le Sud-Express, est arrivée hier soir à Paris. Elle était accompagnée par le marquis Hayos et par une dame d'honneur, a été saluée, sur le quai de la gare d'Orsay, par le marquis Quiñones de Leon, ambassadeur d'Espagne, par le colonel Audibert, représentant le président de la République, et par M. Carré, sous-directeur du protocole.

La Défense nationale

Le conseil supérieur de la Défense nationale s'est réuni hier après-midi à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le Mérite agricole

Le ministre de l'Agriculture communique la note suivante: « Les registres d'inscription des candidatures à la décoration du Mérite agricole, établis en vue de la promotion du 14 juillet, sont définitivement clos le 1^{er} juillet prochain. Les personnes qui n'ont pas pu se faire inscrire avant cette date et qui voudront être utilement examinées qu'il y ait lieu de la promotion ultérieure ».

Les nouvelles monnaies d'or et d'argent

Par décret, il est ouvert un concours pour la gravure des coins des monnaies d'or et d'argent qui devront être frappées en conformité de la loi du 25 juin 1928.

Le rapport qui précède ce décret dit notamment: « Conformément au précédent suivi en 1913, lors de la confection des monnaies de nickel, il a paru que le choix de ces types devait faire l'objet d'un concours de deux degrés. Toutefois, pour assurer une meilleure réalisation technique, il a été prévu que le concours au premier degré se ferait sur pièces. Les modèles auront été choisis et à ceux dont on aura simplement retenu les projets ont été fixés de manière à assurer à ces artistes une rémunération honorable et à provoquer ainsi une salutaire émulation artistique. »

Tout en laissant au jury le soin de désigner les meilleurs modèles, il a paru que le ministre des Finances devait conserver la responsabilité de choisir entre ces œuvres; c'est donc à lui qu'appartient la décision finale.

Les détails indiqués permettront, sans empêchement, d'imprimer, de commencer la frappe des nouvelles monnaies à partir du 1^{er} janvier prochain.

Les projets devront être remis avant le 1^{er} septembre 1928 au secrétaire de la Monnaie.

Aux termes des articles 9 et 10 du décret, une somme de trois mille francs pourra être allouée, dans la limite des crédits ouverts, à chacun des artistes dont les pièces auront été retenues pour les indemniser des frais d'exécution des modèles, poinçons et coins d'essai.

Il sera alloué à chacun des artistes choisis pour l'exécution des deux modèles définitifs une somme de cinquante mille francs; mais ils devront faire établir à leurs frais par la Monnaie, sous leur direction et sous leur responsabilité et pour chaque coupure, après exécution, s'il y a lieu, des retouches demandées par le jury, les 25 instruments suivants:

1. poinçon (face et revers);
2. poinçons originaux (face et revers);
3. matrices de reproduction (face et revers);
4. matrices de reproduction (face et revers);
5. matrices de chiffres;
6. poinçons de chiffres;
7. coins de service (face et revers).

Des primes comprises entre 6,000 et 3,000 francs, dans la limite totale de 18,000 francs, pourront être allouées par le ministre des finances, sur la proposition du jury, aux concurrents ayant produit les meilleurs projets en dehors des projets choisis.

Suit une instruction sur les conditions à remplir par les artistes qui désiraient prendre part au concours.

NOUVELLES DU JOUR

A l'Élysée

Le président de la République a offert hier soir un dîner à l'occasion du Salon de 1928. Au nombre des convives se trouvaient MM. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, ancien ministre de l'Économie publique et des beaux-arts; Paul Léon, directeur général de beaux-arts; les membres de l'Académie des beaux-arts, des bureaux de la Société des artistes français et de la Société nationale des beaux-arts ainsi que les artistes qui ont obtenu cette année la médaille d'honneur.

Le président de la République a reçu hier, le président et les commissaires de la Société sportive d'encouragement, venus pour l'inviter à assister, le dimanche 1^{er} juillet, à Saint-Cloud, à la grande épreuve placée sous son haut patronage. M. Doumergue a promis de se rendre à leur invitation.

La reine d'Espagne à Paris

La reine d'Espagne, venant de Madrid par le Sud-Express, est arrivée hier soir à Paris. Elle était accompagnée par le marquis Hayos et par une dame d'honneur, a été saluée, sur le quai de la gare d'Orsay, par le marquis Quiñones de Leon, ambassadeur d'Espagne, par le colonel Audibert, représentant le président de la République, et par M. Carré, sous-directeur du protocole.

La Défense nationale

Le conseil supérieur de la Défense nationale s'est réuni hier après-midi à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le Mérite agricole

Le ministre de l'Agriculture communique la note suivante: « Les registres d'inscription des candidatures à la décoration du Mérite agricole, établis en vue de la promotion du 14 juillet, sont définitivement clos le 1^{er} juillet prochain. Les personnes qui n'ont pas pu se faire inscrire avant cette date et qui voudront être utilement examinées qu'il y ait lieu de la promotion ultérieure ».

Les nouvelles monnaies d'or et d'argent

Par décret, il est ouvert un concours pour la gravure des coins des monnaies d'or et d'argent qui devront être frappées en conformité de la loi du 25 juin 1928.

Le rapport qui précède ce décret dit notamment: « Conformément au précédent suivi en 1913, lors de la confection des monnaies de nickel, il a paru que le choix de ces types devait faire l'objet d'un concours de deux degrés. Toutefois, pour assurer une meilleure réalisation technique, il a été prévu que le concours au premier degré se ferait sur pièces. Les modèles auront été choisis et à ceux dont on aura simplement retenu les projets ont été fixés de manière à assurer à ces artistes une rémunération honorable et à provoquer ainsi une salutaire émulation artistique. »

Tout en laissant au jury le soin de désigner les meilleurs modèles, il a paru que le ministre des Finances devait conserver la responsabilité de choisir entre ces œuvres; c'est donc à lui qu'appartient la décision finale.

Les détails indiqués permettront, sans empêchement, d'imprimer, de commencer la frappe des nouvelles monnaies à partir du 1^{er} janvier prochain.

Les projets devront être remis avant le 1^{er} septembre 1928 au secrétaire de la Monnaie.

Aux termes des articles 9 et 10 du décret, une somme de trois mille francs pourra être allouée, dans la limite des crédits ouverts, à chacun des artistes dont les pièces auront été retenues pour les indemniser des frais d'exécution des modèles, poinçons et coins d'essai.

Il sera alloué à chacun des artistes choisis pour l'exécution des deux modèles définitifs une somme de cinquante mille francs; mais ils devront faire établir à leurs frais par la Monnaie, sous leur direction et sous leur responsabilité et pour chaque coupure, après exécution, s'il y a lieu, des retouches demandées par le jury, les 25 instruments suivants:

1. poinçon (face et revers);
2. poinçons originaux (face et revers);
3. matrices de reproduction (face et revers);
4. matrices de reproduction (face et revers);
5. matrices de chiffres;
6. poinçons de chiffres;
7. coins de service (face et revers).

Des primes comprises entre 6,000 et 3,000 francs, dans la limite totale de 18,000 francs, pourront être allouées par le ministre des finances, sur la proposition du jury, aux concurrents ayant produit les meilleurs projets en dehors des projets choisis.

Suit une instruction sur les conditions à remplir par les artistes qui désiraient prendre part au concours.

Les élections contestées

Le 4^e bureau de la Chambre, sur le rapport du docteur Audifert-Pasquier, a décidé de proposer à la Chambre l'invalidation de M. Aurin, communiste, proclamé élu à Issoudun (Indre). Diverses irrégularités ont été constatées dans cette élection. Le 4^e bureau a décidé de proposer au 1^{er} bureau de réexaminer les deux cantons qu'un des candidats, M. Chaput, était devenu subitement fou et qui avait tenté de se suicider. La comparaison des chiffres de voix obtenus par M. Chaput dans ces deux cantons et dans les autres provinces de cette même région de la dernière heure faussa nettement le scrutin. Estimant que ce procédé était inadmissible et constituait un précédent fâcheux, le 4^e bureau a conclu à l'invalidation. La Chambre sera appelée à statuer, jeudi, sur cette élection ainsi que sur celle de M. Barbier, proclamé élu dans la circonscription de Neufchâteau, dont le 1^{er} bureau propose la validation.

Au groupe franco-polonais

Le groupe parlementaire franco-polonais s'est réuni sous la présidence de M. Jean Locquin, député de la Nièvre. Le président a rappelé les projets rendus par le groupe dans la précédente législature et a exposé le plan des travaux qu'il

aujourd'hui aux danses de notre temps comme les blues, les tangos, les steeps. Il n'y a pas à dire qu'il est scandaleux.

M. Ernest Krenek a une sorte d'héroïsme dans l'esprit. Il veut nous faire rougir de nos faiblesses. C'est un philosophe amer, un moraliste exalté et qui se révolte contre le pittoresque spécial de notre siècle. Il est grave, je vous en réponds. Il s'attache à un symbolisme naïf, dans un style sobre, dans une prose directe et profonde parce qu'il ne peut être simplifié. Plus tard il sera bien humilié d'avoir été si vain.

Jonny mène la danse est une sorte de mélodrame policier conduit selon toutes les règles primitives du cinématographe. Le compositeur Max qui ne vit que dans la solitude glaciale des sommets reconforte, dans la montagne, la cantatrice Anita. Les deux personnages s'éprennent aussitôt l'un de l'autre et ne tardent pas à se prouver leur amour. Mais Anita, un désespoir de Max, part pour Paris où un engagement l'appelle. Danz, l'atmosphère d'ambiance, Anilg oblige son amant. Elle céderait pour un peu à Jonny, chef noir d'un jazz-band. Heureusement Daniello, virtuose du violon, interrompt. Il chasse le nègre et enlève Anita. Pour se venger, Jonny vole le précieux violon de Daniello. Après une nuit passée avec Daniello, Anita ne songe plus qu'à retrouver Max. Elle offre à Daniello une baguette en souvenir de leur amour précipité. Pour prendre sa revanche, Daniello fait remettre cette baguette à Max qui est ainsi instruit de la trahison. Max abandonne Anita et s'enfuit dans la montagne. En attendant que les deux s'expliquent en Amérique, T. S. F. la voix d'Anita. Dans le même appel Daniello reconnaît les sonorités de son Amal. L'un se lance à la poursuite du nègre voleur, l'autre va retrouver son amoureux. Jonny traqué par la police laisse le violon de Daniello parmi les bagages de Max. Max est arrêté par les agents. Jonny le délivrera et s'emparera définitivement du violon. Quant à Daniello, en se démenant pour reprendre son bien, il tombe sur les rails et se fait écraser par une locomotive. Max finira par rejoindre Anita et les deux s'expliquent en Amérique. Jonny maître de l'instrument glorieux fait danser sur des rythmes trépidants les voyageurs de tout l'univers. « Tout ce qu'il y a de bon en ce monde, dit-il, m'appartient. Car le vieux monde ne sait plus que faire avec ce qu'il crée. Le nouveau monde arrive de l'au-delà des danses, conquérant la vieille Europe par la danse. »

Dans cette action qui se presse avec trop de vivacité, vous découvrirez sans peine les allégories enfantines qu'on a voulu enfermer en un chaos de pensées embarrasées. Tout cela est d'une dignité burlesque, d'une présomption

étrangère à nos climats tempérés. J'imagine que M. Krenek a dû être le premier surpris de se voir en butte à l'animosité, à la persécution. En sa vive peinture de nos mœurs, n'a-t-il pas voulu accuser nos modes nouvelles, nos détraquements nerveux, nos futilités, notre retour à la barbarie? Le spectacle de notre siècle l'indigne. Il ne comprend pas sans doute qu'un public s'indigne de sa propre indignation. D'autant que M. Ernest Krenek est un musicien érudit et familier de nos lettres, de nos musiques de la composition. Sa partition de *Jonny mène la danse*, écrite et orchestrée selon les meilleures doctrines, est fort adroitement agencée et ne révèle rien de neuf. M. Krenek, qui dans son drame, prend pour accessoires le téléphone, la radiophonie, l'électricité et toutes les inventions modernes, reste imperturbablement conventionnel lorsqu'il s'agit de musique.

Ayant mal attaqué, M. Ernest Krenek a été mal défendu. La mise en scène de *Jonny mène la danse* est une sorte de trahison. Elle ne ressemble à rien de ce qu'a voulu l'auteur. C'est un excès d'exotisme. L'impression elle-même a été choisie au hasard. On y trouve des artistes remarquables comme MM. Fernand Francell, Georges Petit, Alexandre Smirnoff, Mmes Jefferson Cohn et Cécilia Navarre. Au centre d'entre eux n'est aux places désignées par leurs talents particuliers et connus. M. D.-E. Inghelbrecht, qui dirige avec l'autorité la plus noble l'orchestre, est isolé dans cette incohérence. Il a, lui, parfaitement saisi les intentions ambitieuses et candides du jeune musicien germanique, qui nous choque indirectement et de tout autre manière qu'il n'avait voulu.

L'Académie nationale de musique vient de reprendre, avec un grand luxe de décors et de costumes, *Marouf, savelier du Caire*, qui avait été déjà représenté plus de cent fois à l'Opéra-Comique. Cet ouvrage d'un orientalisme familial et paisant, est un peu perdu dans le vaste cadre de l'Opéra. M. Henri Rabaud, pour adapter sa partition aux voix aiguës de ses deux principaux interprètes, a élevé les tessitures de Marouf de Marouf de Princesse. Ce dernier rôle a même été augmenté de quelques phrases languoureuses, au quatrième tableau. Les figures des héros y laissent quelque chose de leur vérité. A la salle Favart, la Princesse Saameheddine, si délicatement incarnée par un mezzo, Mlle Davelli, frémissait d'une passion que nous ne lui avons pas retrouvée; Marouf, joué avec tant de finesse par M. Jean Périer, gardait en ses aventures une simplicité ingénue nullement simulée. Au Palais Garnier, Marouf est devenu théâtral. Tout le succès est allé à M. Quelvère, qui a dessiné les maquettes des décors et des costumes d'un art souple

LES AFFAIRES D'ALSACE

On nous écrit de Strasbourg: Les journaux qui en Alsace sympathisent avec les condamnés du procès de Colmar font tous leurs efforts pour persuader leurs lecteurs de la fausseté des accusations qui leur sont imputées. Mais